



Mairie de
Belmont-de-la-Loire

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 07 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six et le sept mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **BELMONT-DE-LA-LOIRE** dûment convoqué le 30 avril 2026 s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

PRÉSENTS : M. MATRAY Jean-Luc, Mme POLLOCE Sophie, M. SIMOND Gérard, Mme COMBY Sylvie, M. MARTIN Gérard, Mme MONTANES Véronique, Mme GUILLOT Marjorie, M. MERCIER Gaylord, Mme GONDARD Anne, M. LEBRETTON Matthias, Mme DELHOMME Barbara, M. GALLAND Jérôme, Mme DELOMIER Florine, M. DUBOUIS Gilles

ABSENT : M. CALANDRY Grégory (pouvoir donné à M. GALLAND Jérôme)

01 - **APPEL NOMINAL**

02 - **NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Monsieur le Maire propose que le secrétariat de séance soit assuré par M. Gaylord MERCIER.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

03 - **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR N° 3**

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

04 - **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE**

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

05 - **PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025 DE LA MÉDIATHEQUE**

Arrivée de Madame DELHOMME Barbara (20h19).

Après avoir entendu Madame Mireille LACOUTIERE présenter ledit rapport, Monsieur le Maire soumet son approbation au conseil municipal.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

06 - **APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS 2025**

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant jusque-là ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ».

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité.

Considérant que, dans ce cadre, M. le Maire a quitté la séance et que le conseil municipal a élu Mme POLLOCE Sophie, 1ère adjointe, pour assurer la présidence de la séance.

CFU 2025 – Budget communal

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 195 737,60 €	1 541 541,80 €	2 737 179,40 €
	Recettes réalisées	805 205,96 €	1 643 055,27 €	2 448 261,23 €
	Restes à réaliser	232 832,00 €	0,00 €	232 832,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 003 610,72 €	1 652 752,58 €	2 656 363,30 €
	Dépenses réalisées	810 986,89 €	1 376 446,16 €	2 187 433,05 €
	Restes à réaliser	142 558,26 €	0,00 €	142 558,26 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 5 780,93 €	266 609,11 €	260 828,18 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 192 126,88 €	111 210,78 €	- 80 916,10 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	- 197 907,81 €	377 819,89 €	179 912,08 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	90 273,74 €	0,00 €	90 273,74 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 107 634,07 €	377 819,89 €	270 185,82 €

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

CFU 2025 – Budget Réseau de chaleur

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 848,00 €	96 314,21 €	98 162,21 €
	Recettes réalisées	1 848,00 €	103 246,00 €	105 094,00 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	0,00 €	110 000,00 €	110 000,30 €
	Dépenses réalisées	0,00 €	92 739,07 €	92 737,07 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	1 848,00 €	10 506,93 €	11 837,79 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 1 848,00 €	13 685,79 €	- 80 916,10 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	0,00 €	24 192,72 €	24 192,72 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	0,00 €	24 192,72 €	24 192,72 €

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

CFU 2025 – Budget Transport scolaire

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	0,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
	Recettes réalisées	0,00 €	24 756,28 €	24 756,28 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	7 860,61 €	23 770,20 €	31 630,81 €
	Dépenses réalisées	0,00 €	11 141,36 €	11 141,36 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	0,00 €	13 614,92 €	13 614,92 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	7 860,61 €	- 1 229,80 €	6 360,81 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	7 860,61 €	12 385,12 €	20 245,73 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	7 860,61 €	12 385,12 €	20 245,73 €

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

CFU 2025 – Budget Lafond Barelière

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	0,00 €	393,98 €	393,98 €
	Recettes réalisées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
	Dépenses réalisées	0,00 €	6 269,39 €	6 269,39 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	0,00 €	- 6 269,39 €	- 6 269,39 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	0,00 €	19 606,02 €	19 606,02 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	0,00 €	13 336,63 €	13 336,63 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	0,00 €	13 336,63 €	13 336,63 €

Pour : 14**Contre : 0****Abstention : 0****CFU 2025 – Budget Noailly Lafond**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	0,00 €	1 400,00 €	1 400,00 €
	Recettes réalisées	0,00 €	821, 47 €	821, 47 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	0,00 €	1 383,34 €	1 383,34 €
	Dépenses réalisées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	0,00 €	821,47 €	821,47 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	0,00 €	-16,66 €	-16,66 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	0,00 €	804,81 €	804,81 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	0,00 €	804,81 €	804,81 €

Pour : 14**Contre : 0****Abstention : 0**

CFU 2025 – Trémontet Chadelle

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	0,00 €	125,36 €	125,36 €
	Recettes réalisées	0,00 €	100,00 €	100,00 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	0,00 €	8 600,00 €	8 600,00 €
	Dépenses réalisées	0,00 €	834,54 €	834,54 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	0,00 €	-734,54 €	-734,54 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	0,00 €	8 474,64 €	8 474,64 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	0,00 €	7 740,10 €	7 740,10 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	0,00 €	7 740,10 €	7 740,10 €

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Approbation du compte de gestion 2025 – Budget annexe Eau potable

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après la présentation du budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé la cohérence avec le compte administratif de l'exercice 2025 et s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun de ses soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Monsieur le Maire soumet le compte de gestion du budget Eau potable 2025 à l'approbation du conseil.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Approbation du compte administratif du budget annexe Eau potable 2025

Hors la présence du Maire et sous la présidence de Madame Sophie POLLOCE, 1ère Adjointe, chargée de la présentation du compte administratif, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2025 du budget annexe Eau potable de la commune qui s'établit ainsi :

Exploitation

Recettes : 110 835,28 €

Dépenses : 109 316,30 €

Investissement

Recettes : 215 550,80 €

Dépenses : 179 831,57 €

Résultat : 1 518,98 €

Résultat antérieur : 344 962,12 €

Résultat cumulé : 346 481,10 €

Résultat : 35 719,23 €

Résultat antérieur : - 920,05 €

Résultat cumulé : 34 799,18 €

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

07 – AFFECTATION DES RÉSULTATS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'affectation suivante des résultats 2025 :

BUDGET COMMUNAL		
Solde d'investissement de l'exercice	2025	- 5 780,93 €
Solde d'investissement antérieur reporté au 001 sur BP antérieur		- 192 126,88 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement à reporter au 001 sur BP	2026	- 197 907,81 €
RAR Recettes		232 832,00 €
RAR Dépenses		142 558,26 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	2025	90 273,74 €
Besoin de financement de la section d'investissement		- 107 634,07 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	2025	266 609,11 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté au 002 sur BP antérieur	2025	111 210,78 €
Cumul des résultats de fonctionnement		377 819,89 €
Affectation en réserve R 1068 sur	2026	107 634,07 €
Report en fonctionnement R 002 sur	2026	270 185,82 €

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE		
Solde d'investissement de l'exercice	2025	- €
Solde d'investissement antérieur reporté au 001 sur BP antérieur		7 860,61 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement à reporter au 001 sur BP	2026	7 860,61 €
RAR Recettes		
RAR Dépenses		
Solde des restes à réaliser d'investissement	2025	- €
Besoin de financement de la section d'investissement		
Résultat de fonctionnement de l'exercice	2025	13 614,92 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté au 002 sur BP antérieur	2025	- 1 229,80 €
Cumul des résultats de fonctionnement		12 385,12 €
Affectation en réserve R 1068 sur	2026	- €
Report en fonctionnement R 002 sur	2026	12 385,12 €

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

BUDGET RÉSEAU DE CHALEUR		
Solde d'investissement de l'exercice	2025	1 848,00 €
Solde d'investissement antérieur reporté au 001 sur BP antérieur		- 1 848,00 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement à reporter au 001 sur BP	2026	- €
RAR Recettes		
RAR Dépenses		
Solde des restes à réaliser d'investissement	2025	
Besoin de financement de la section Investissement		- €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	2025	10 506,93 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté au 002 sur BP antérieur		13 685,79 €
Cumul des résultats		24 192,72 €
Affectation en réserve R 1068 sur	2026	- €
Report en fonctionnement R 002 sur	2026	24 192,72 €

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

BUDGET LAFOND BARRELIERE		
Solde d'investissement de l'exercice	2025	- €
Solde d'investissement antérieur reporté au 001 sur BP antérieur		- €
Solde d'exécution cumulé d'investissement à reporter au 001 sur BP	2026	- €
RAR Recettes		- €
RAR Dépenses		- €
Solde des restes à réaliser d'investissement	2025	- €
Besoin de financement de la section Investissement		- €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	2025	- 6 269,39 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté au 002 sur BP antérieur		19 606,02 €
Cumul des résultats		13 336,63 €
Affectation en réserve R 1068 sur	2026	- €
Report en fonctionnement R 002 sur	2026	13 336,63 €

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

BUDGET NOAILLY LAFOND		
Solde d'investissement de l'exercice	2025	- €
Solde d'investissement antérieur reporté au 001 sur BP antérieur		- €
Solde d'exécution cumulé d'investissement à reporter au 001 sur BP	2026	- €
RAR Recettes		- €
RAR Dépenses		- €
Solde des restes à réaliser d'investissement	2025	- €
Besoin de financement de la section Investissement		- €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	2025	821,47 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté au 002 sur BP antérieur		- 16,66 €
Cumul des résultats		804,81 €
Affectation en réserve R 1068 sur	2026	- €
Report en fonctionnement R 002 sur	2026	804,81 €

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

BUDGET TREMONTET CHADELLE		
Solde d'investissement de l'exercice	2025	- €
Solde d'investissement antérieur reporté au 001 sur BP antérieur		- €
Solde d'exécution cumulé d'investissement à reporter au 001 sur BP	2026	- €
RAR Recettes		- €
RAR Dépenses		- €
Solde des restes à réaliser d'investissement	2025	- €
Besoin de financement de la section Investissement		- €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	2025	- 734,54 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté au 002 sur BP antérieur		8 474,64 €
Cumul des résultats		7 740,10 €
Affectation en réserve R 1068 sur	2026	- €
Report en fonctionnement R 002 sur	2026	7 740,10 €

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

08 – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AUPRÈS DES ORGANES DE CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTÉ

Suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de désigner les représentants de la commune au sein des organes consultatifs de Charlieu Belmont Communauté.

	THEMATIQUE	REPRESENTANTS COMMUNE
COMITES CONSULTATIFS : UN DELEGUE PAR COMMUNE (1 TITULAIRE/1 SUPPLEANT)	DECHETS MENAGERS	TITULAIRE : VERONIQUE MONTANES SUPPLEANT : GILLES DUBOUIS
	COHESION SOCIALE – REFERENT CTG	TITULAIRE : SOPHIE POLLOCE SUPPLEANT(E) : BARBARA DELHOMME
	EAU – ASSAINISSEMENT	TITULAIRE : GREGORY CALANDRY (ASSAINIS.) SUPPLEANT : GERARD SIMOND (EAU)
	CULTURE	TITULAIRE : GAYLORD MERCIER SUPPLEANT : JEROME GALLAND
GROUPES DE TRAVAIL : (CONSEILLERS MUNICIPAUX INTERESSES PAR LE SUJET (1 TITULAIRE))	ÉCONOMIE	MATTHIEU LEBRETTON
	SANTE	MARJORIE GUILLOT
GROUPES PROJETS/SUIVI : (CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES)	CENTRE AQUATIQUE	VERONIQUE MONTANES
	HABITAT	JEAN-LUC MATRAY
	COMMUNICATION	

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES :

TITULAIRE : VERONIQUE MONTANES

SUPPLEANT : GERARD SIMOND

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

09 – DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT TERRITORIAL POUR LES ESPÈCES DONT LA PROLIFÉRATION CONSTITUE UNE MENACE POUR LA SANTÉ HUMAINE

Monsieur le Maire explique que l'article R1338-8 du code de la santé publique prévoit que les collectivités territoriales concernées par la présence de l'une des espèces figurant sur la liste prévue à l'article L. 1338-1 du même code (ambrosie, chenilles processionnaires) peuvent désigner un ou plusieurs référents territoriaux dont le rôle est, sous leur autorité, de :

- 1° repérer la présence de ces espèces ;
- 2° participer à leur surveillance ;
- 3° informer les personnes concernées des mesures à mettre en œuvre pour prévenir l'apparition de ces espèces ou pour lutter contre leur prolifération ;
- 4° veiller et participer à la mise en œuvre de ces mesures.

Monsieur le Maire propose la désignation de M. DUBOUIS Gilles, conseiller municipal délégué en charge des espaces verts, du fleurissement et du Plan d'eau, comme référent territorial pour les espèces dont la prolifération constitue une menace pour la santé humaine.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

10 – FORMATION DES ÉLUS

Monsieur le Maire rappelle les dispositions des articles L.2123-12 et L2123-14 du CGCT qui disposent que :

- les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation,
- dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil municipal délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre,
- les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la commune,
- le montant prévisionnel des dépenses de formation au titre de l'article L. 2123-12 ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal sans que le montant réel de ces dépenses de formation puisse excéder 20 % du même montant.

Monsieur le Maire propose :

- que les élus bénéficient d'une formation tout au long de leur mandat dans les domaines suivants :
 - o les fondamentaux du mandat (statut et rôle de l'élu, laïcité, déontologie, ...),
 - o politiques publiques et actions locales (action culturelle/tourisme, action sociale/santé, ...),
 - o aménagement du territoire, transition écologique,
 - o communication,
 - o finances, fiscalité, budget, comptabilité,
 - o management, ressources humaines,
- l'allocation d'une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus :
 - d'un montant correspondant à 2% du montant total des indemnités de fonction (1 393,17 € /an)
 - et 2000 € pour 2026 (somme inscrite au budget 2026).

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

11 – APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE "LA MAISONNÉE" 2026 - ESPACE DE VIE SOCIALE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention d'objectifs et de financement 2026 de « la Maisonnée », espace de vie sociale de proximité, dont l'action se fonde sur une démarche globale et sur une dynamique de mobilisation des habitants pour

apporter des solutions aux familles et aux personnes isolées ou en difficulté. Il s'agit de répondre aux problématiques sociales collectives d'un territoire.

En lien avec plusieurs organismes sociaux (CNAF, CAF, Charlieu-Belmont Communauté), il y a lieu de poursuivre le partenariat basé sur des objectifs concertés.

Le Maire fait lecture de la convention détaillant les missions, les fonctions et les orientations de la structure, ainsi que le projet et les contributions financières de chacun.

La durée de cette convention est d'une année du 1er janvier au 31 décembre 2026.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

12 – CRÉATION D'EMPLOIS POUR AVANCEMENT DE GRADE – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail et de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois.

Compte tenu de l'avancement de grade de trois agents prévu en 2026, il convient de créer les emplois correspondants au tableau des effectifs de la commune au profit :

- de Mme Clémence GRIOT, actuellement adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, sur le grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à compter du 07 mai 2026,
- de M. Frédéric BILLON, actuellement adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, sur le grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe au 30 août 2026,
- de M. Alexis PIOT, actuellement adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, sur le grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe au 01 octobre 2026.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1 (Gérard SIMOND)

13 – APPROBATION DE DEVIS

Après consultation d'entreprises, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les devis suivants :

<u>Nature des travaux</u>	<u>Entreprise</u>	<u>Montant TTC</u>
Aménagement des chemins (fauchage été / automne)	FILLIAT TP	17 700,00 €

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

<u>Nature des travaux</u>	<u>Entreprise</u>	<u>Montant TTC</u>
Nettoyage de la toiture de la chapelle Saint Claude	J RÉNOV TOITURE	1 484,40 €

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Jérôme GALLAND n'a pas pris part au vote.

14 – RACHAT D'UN GROUPE DE RÉFRIGÉRATION A L'ASSOCIATION BELMONT PÉTANQUE CLUB

Monsieur le Maire expose que l'association Belmont Pétanque Club a eu l'opportunité de faire l'acquisition d'un tour réfrigéré inox, trois portes et groupe froid incorporé d'occasion qu'elle se propose de revendre à la commune à son prix d'achat, soit 500 € TTC, pour être installé dans le local accessibles aux associations près du boulodrome extérieur de la zone de loisirs du Plan d'eau.

Monsieur le Maire soumet cette proposition au conseil.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

15 – MOTION DE SOUTIEN A LA FÉDÉRATION NATIONALE DES COLLECTIVITÉS CONCÉDANTES ET RÉGIES

Le Gouvernement a manifesté son souhait d'écrire un nouvel acte de décentralisation et, dans ce cadre, de reconnaître le département comme le « chef de file des réseaux de proximité » et de renforcer leurs capacités d'intervention dans les secteurs du numérique, de l'eau et de l'électricité et de gaz, « dans le respect des autres réalisations des autres strates de collectivités, bloc communal et régions ».

Or, la distribution d'énergie (électricité, gaz, chaleur et froid) ainsi que celle de l'eau constituent des services publics essentiels de proximité, qui justifient que les compétences dans ces deux secteurs, compte tenu de leur caractère opérationnel, soient exercées par les collectivités du bloc communal (communes et intercommunalités), aux plus près des réalités du terrain et des besoins des citoyens-consommateurs.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire invite le conseil à considérer que :

- la proposition de reconnaître au département un rôle de chef de file en matière de réseaux d'eau, d'électricité et de gaz, qui constituent des compétences attribuées par le législateur au bloc communal, est en contradiction avec l'objectif du nouvel acte de décentralisation qui entend clarifier l'exercice de certaines compétences ;
- il convient au contraire, à travers les syndicats d'énergies, d'eau et numériques de grande taille, les autorités organisatrices ou les structures spécialisées dont les communes sont membres sur la base du volontariat, de privilégier la solidarité, la proximité et l'efficacité sur le plan opérationnel, plutôt que de prendre le risque de créer de nouvelles fractures territoriales ;
- il y a lieu de maintenir les compétences comme des compétences du bloc communal, en conformité avec l'esprit du nouvel acte de décentralisation qui ne doit pas remettre en cause une organisation et une ingénierie qui fonctionnent bien et qui ont fait la preuve de leur efficacité ;
- il convient de ne pas obérer les moyens d'action des syndicats spécialisés et notamment les recettes perçues au titre de leurs compétences.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

20 – INFORMATIONS DIVERSES

Prochaines réunions du Conseil Municipal :

- Vendredi 12 juin 2026 à 20h00
- Vendredi 10 juillet 2026 à 20h00
- Vendredi 11 septembre 2026 à 20h00
- Vendredi 23 octobre 2026 à 20h00
- Vendredi 27 novembre 2026 à 20h00

Prochains évènements :

- 29 mai : don du sang
- 13 juin (vers 12h15) : passage du Tour du Beaujolais Cycliste
- du 15/06 au 02/07 : exposition « Eau défi » + conférence le 19/06 à 18h00
- 04 juillet (11h00) : réunion annuelle avec les associations
- 09/07 (09h45) : passage du jury régional pour le fleurissement
- 12 juillet : spectacle « Seul en scène » (théâtre de verdure / préau de l'école de la Forêt)

Divers :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil du déroulement de la vente aux enchères CHEVRETON pour laquelle une délibération avait été prise lors du précédent conseil.

Le fonds n'a pas été vendu en un seul lot ; les équipements ont été vendus séparément.

La commune ne s'est pas portée adjudicatrice.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de recruter un emploi saisonnier cet été pendant quinze jours pour combler les congés que doivent prendre les agents ; ce recrutement sera mis à l'ordre du jour d'un des prochains conseils municipaux.

Le Maire

Jean-Luc MATRAY

A blue ink signature consisting of a horizontal line with a large loop and a vertical line extending downwards.

Le secrétaire de séance

Gaylord MERCIER

A blue ink signature consisting of a horizontal line with a large loop and a vertical line extending downwards.